



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques

VIP

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines -

UVSQ



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Cyril NOURRISSAT, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques
Acronyme de l'unité :	VIP
Label demandé :	EA
N° actuel :	3643
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Emmanuelle SAULNIER-CASSIA
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Emmanuelle SAULNIER-CASSIA

Membres du comité d'experts

Président :	M. Cyril NOURRISSAT, Université Lyon 3
Experts :	M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint Etienne M ^{me} Claire VIAL, Université Montpellier 1 (représentant du CNU)
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M ^{me} Anne CAMMILLERI
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Christian DELPORTE, UVSQ M. Jacques POTHIER (directeur adjoint de l'École Doctorale n° 538 CRIT)



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le laboratoire VIP est issu d'une évolution en plusieurs étapes historiques :

- 1995 : CERDIP (Centre de Recherche en Droit immobilier public).

- 2003 : Laboratoire de Droit de la Ville et des Politiques Urbaines (DVPU) intégré au réseau du GRIDAUH. Le champ de recherches est élargi à l'étude du droit des marchés publics et du droit public des biens, et dans une moindre mesure du droit constitutionnel et du droit communautaire.

- 2008 : Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques (VIP), équipe d'accueil (EA 3643) qui fédère au sein d'une même unité de recherche l'ensemble des enseignants-chercheurs en droit public rattachés à la Faculté de droit.

- 2009 : arrivée de cinq enseignants-chercheurs en science politique, rattachés à la Faculté de droit et de science politique de l'UVSQ, issus de la dissolution par la présidence de l'Université du laboratoire de science politique (le Centre d'Analyse des Régulations Politiques : CARPO), ainsi que d'un historien du droit.

- 2010-2011, trois professeurs des universités rejoignent le centre - issus de l'histoire du droit et de deux disciplines non juridiques (sociologie et sciences de l'information et de la communication).

Le laboratoire VIP est hébergé par la Faculté de droit et de science politique de l'UVSQ et partage depuis deux ans ses locaux avec le Laboratoire DANTE (Droit des affaires et des nouvelles technologies) afin de mutualiser certains outils documentaires et informatiques et faciliter les rencontres de chercheurs, notamment des doctorants.

Équipe de direction

Directeur : M^{me} Emmanuelle SAULNIER-CASSIA.

Directeurs adjoints : M. Yves POIRMEUR et M. Stéphane MANSON.

Comité scientifique (composé des membres de la direction et des coordonnateurs des thèmes de recherche) et Comité des doctorants.

Nomenclature AERES

SHS 2_1



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	29	31
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	29	31

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	28	
Thèses soutenues	7	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	21	23



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Au vu de l'évolution qu'a connue l'unité (succession du VIP à deux autres laboratoires, extension de son champ disciplinaire, intégration d'enseignants-chercheurs en provenance de différentes disciplines, augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs, jeunesse de l'unité), le bilan de l'évaluation sur la période de référence est globalement positif. Il semble que le VIP se soit lancé dans une restructuration de ses activités à la fin de la période de référence (1^{er} semestre 2013). Cela devrait permettre d'améliorer l'identification et la visibilité de l'unité. La cohérence de la recherche collective est donc en bonne voie et doit être poursuivie. A cet égard, les thèmes et axes de recherche doivent être affinés. Le directeur du laboratoire devra assurer la continuité entre les deux contrats et, avec l'aide des enseignants-chercheurs du VIP, notamment les responsables des axes, permettre à l'unité de développer pleinement son identité.

L'enjeu réside donc dans la nécessaire cohabitation des thèmes de recherches ancrés historiquement et qui ont vocation à continuer à se développer et de nouvelles orientations très porteuses. On relèvera une production scientifique solide et un rythme de soutenances de thèses prometteur, mais il convient de réfléchir à la répartition actuelle en thèmes et axes et aux possibilités de réorganisation. L'absence de présentation des travaux par thème fait que le dossier souffre d'un certain manque de clarté.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le laboratoire VIP a réussi à fédérer non seulement l'ensemble des enseignants-chercheurs en droit public de l'UVSQ mais en plus des enseignants-chercheurs d'autres disciplines. Le fait qu'il se soit doté récemment de statuts doit être souligné, car créateur d'un cadre sécurisé. Cet aspect pluridisciplinaire de l'unité peut alors être un atout en ce qu'il favorise les recherches transversales de qualité. Les enseignants-chercheurs de l'unité sont reconnus dans leurs domaines de recherches respectifs ; les travaux produits, sur des sujets porteurs, sont d'une grande qualité scientifique. Une ouverture vers des partenariats intéressants est à mentionner (notamment le Conseil de l'Europe) et conduit à constater qu'ainsi le laboratoire VIP commence à acquérir une sérieuse expérience dans les appels à projets et dans l'obtention de financements extérieurs. Ce dernier constat, allié à celui de ce que le laboratoire est bien ancré dans son environnement notamment local laisse augurer d'une réponse satisfaisante au regard du défi que constitue son intégration dans l'Université Paris-Saclay qui est d'ailleurs anticipée.

Au-delà d'un bon taux de recrutement (9 sur la période concernée et pas de départ hors retraite), doit être souligné le fait que le nombre de doctorants augmente de manière constante, en particulier ceux bénéficiant d'un contrat doctoral. Le nombre de soutenances de thèse augmente lui aussi (7 contre 2 pour la précédente période). Eu égard à la politique attractive que mène l'unité à l'égard des étudiants de masters et des doctorants - les efforts concernant ces derniers (qui en ont une vive conscience) doivent être particulièrement salués -, cette augmentation du nombre de thèses inscrites dans l'unité, notamment financées, devrait se poursuivre.

Enfin, on signalera que le site Internet du VIP est de très bonne facture et devrait donner davantage de visibilité extérieure au laboratoire.

Points faibles et risques liés au contexte

En raison d'un champ disciplinaire très large qui confine à l'hétérogénéité, la cohérence de l'unité est difficile à réaliser et donc à percevoir. Il faut y voir l'explication probable du manque préoccupant d'identification et de visibilité du laboratoire sur le plan académique. Les démarches récentes entreprises pour pallier cette difficulté n'ont pas encore porté leurs fruits.

Ainsi, de nombreuses publications ne semblent pas entrer dans les thèmes affichés, en particulier en histoire du droit ou en sociologie. Le classement des publications sans distinction par thème et axe ne permet d'ailleurs pas facilement d'affiner l'analyse du dossier scientifique.

Au-delà, les thèmes ne présentent pas toujours une cohérence évidente ni au surplus les axes.

Par exemple, le thème 1 " frontières conceptuelles / frontières territoriales " fait entrer sous une même rubrique d'un côté les contrats publics et le droit de la ville et des politiques urbaines et, de l'autre, le droit politique qui ne présentent pas entre eux de véritables rapports conceptuels. Le thème 1 inclut des travaux qui ne



correspondent pas à son intitulé et pourraient parfaitement se rattacher à un autre, tel “ Interactions et systèmes juridiques ”. Ce thème 1 paraît donc artificiel, ce qui ne remet pas en cause la qualité des travaux qui s’y rattachent.

Le thème 2 “ Interactions et systèmes juridiques ” comporte deux axes : « Contentieux et rapports de systèmes » et « Influences croisées dans les droits fondamentaux ». On peut se demander si cette distinction apporte vraiment une valeur ajoutée et, en particulier, si l’affichage « Droits fondamentaux » est pertinent au regard de l’existence à l’université Paris Sud du CREDHO (au sein de l’Institut d’Etudes de droit public) qui bénéficie d’une forte reconnaissance dans le domaine des droits de l’homme notamment en matière internationale et européenne. Dans la perspective de court terme que constitue l’université Paris-Saclay, il y a un choix à faire et une voie étroite entre tenter la complémentarité et éviter une concurrence désavantageuse.

Le thème 3 “ Profession et communication ” présente lui aussi une faible cohérence et semble avoir été conçu pour essayer de faire une place à l’axe “ dynamique des groupes professionnels ” à côté de celui “ Politiques de communication ” qui est manifestement le vrai pilier de ce thème 3. C’est montrer clairement que les enseignants-chercheurs des disciplines non-juridiques n’ont pas - encore - trouvé toute la place qui leur revient même si l’axe “ Communication ” présente, lui, une bonne cohérence et manifeste un réel dynamisme. Le départ d’un de ses fondateurs, qui ne sera plus que chercheur associé, conduit à s’interroger sur la viabilité à terme de cet axe ce qui contraste avec les ambitions affichées.

Un demi poste administratif est nettement insuffisant par rapport à la taille et à l’activité de l’unité.

Recommandations

Selon une proposition radicale, pour améliorer la cohérence de la recherche collective ainsi que l’identification et la visibilité de l’unité, les thèmes et axes de recherche doivent être repensés. A tout le moins, il paraîtrait souhaitable et nécessaire de retravailler l’économie générale des axes afin de leur donner davantage de cohérence, peut-être en réfléchissant à une distinction recherche « fondamentale » / recherche « appliquée » qui mette davantage en valeur les apports de la production scientifique plutôt qu’en tentant de distinguer selon les objets de recherche, donnant une image de juxtaposition. Une telle distinction suppose qu’un même enseignant-chercheur puisse inscrire ses travaux tantôt dans une catégorie tantôt dans l’autre, en fonction de leur contenu. Il pourrait y avoir là un effet « structurant » pour les diverses équipes tout en conduisant, à terme, à une réorganisation des axes. Par exemple, ce serait le moyen d’intégrer les politistes du thème 3 dans de véritables projets collectifs et pluridisciplinaires susceptibles de fédérer également les équipes de juristes travaillant sur des thématiques au cœur des actuels thèmes 1 et 2. La souplesse d’organisation, souvent soulignée par l’équipe de direction du laboratoire, permettrait ainsi de co-construire des projets de recherche au cours du contrat et d’en tirer ensuite les conclusions quant à la réorganisation des axes.

Dans le même esprit, il importe de continuer à favoriser l’organisation de grands colloques sur des sujets porteurs transversaux pour assurer une plus grande notoriété de l’unité sur le plan académique. Par ailleurs, la poursuite de la politique ambitieuse d’accompagnement des doctorants ainsi que la stratégie porteuse de partenariats et d’appartenance à des réseaux doivent être vues comme de nature à réussir cette fédération des énergies, y compris dans un proche avenir au sein de l’Université Paris-Saclay.

Enfin, il ne peut qu’être que souhaité que la tutelle apporte au laboratoire VIP les moyens supplémentaires en personnel administratif dont il a un réel besoin.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

S'agissant de la recherche individuelle, l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'unité publie régulièrement et les travaux sont de qualité.

S'agissant de la recherche collective, plusieurs colloques, dont les actes ont été publiés, ont eu lieu. D'autres colloques, comme celui se tenant en décembre 2013 sur la fin du droit, sont annoncés. On notera également la réalisation d'un ouvrage, en cours de publication, sur la lutte contre le terrorisme dans le droit et la jurisprudence de l'UE, avec le soutien de la Mission de recherche Droit et justice. On observera cependant que la structuration récente du laboratoire a probablement permis de manière rétrospective de présenter nombre de travaux comme le fruit d'une recherche collective transversale, ce qui n'était pas le cas ab initio.

Plus particulièrement, il importe de souligner que l'axe « Droit politique » participe clairement d'un effort de renouvellement de l'approche du droit public et singulièrement du droit constitutionnel porté initialement par l'Institut Michel Villey de l'Université Paris 2 et qui commence à être repris à travers certaines initiatives individuelles et par des réseaux d'enseignant-chercheurs, remettant ainsi en question l'approche dominante du normativisme « viennois ».

Enfin, on soulignera que si les supports de publications bénéficient dans l'ensemble d'une reconnaissance académique, certains d'entre eux ont un statut scientifique incertain et se présentent seulement comme des voies de communication externe utiles (blog et éditions militantes).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement et l'attractivité académique du laboratoire VIP sont à apprécier au regard de sa date de création, récente. Créé en 2008, il est difficile pour le laboratoire de prétendre avoir acquis dès maintenant une réputation certaine. Cela ne préjuge en revanche nullement de la notoriété acquise par certains de ses enseignants-chercheurs mais ne suffit pas à asseoir celle du groupe.

Certes, le laboratoire VIP s'est donné au cours de cette période les moyens d'acquérir une plus grande notoriété (de nombreux colloques, la participation à une revue, la création d'une autre, un rapport financé par la Mission Droit et Justice, un partenariat avec le Conseil de l'Europe, etc). Cet effort doit être poursuivi car c'est là un moyen de pallier le manque actuel d'identité qui entraîne cette difficulté à être identifié dans le monde universitaire.

On peut en ce sens voir comme un premier indice satisfaisant le développement d'une activité internationale soutenue : organisation de colloques transdisciplinaires et internationaux, colloque en partenariat avec l'Académie des Sciences de Russie et participation à des colloques, des conférences et des programmes à l'étranger; les collègues étrangers sont membres associés ; création d'un Observatoire international de la communication (2011) avec des universités marocaines, roumaines, hongroises, italiennes...

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'interaction du laboratoire VIP avec son environnement est indéniable. L'unité a noué des liens avec les structures administratives et juridictionnelles locales, ainsi qu'avec d'autres structures de recherche. Cette logique de réseaux devra être poursuivie, comme l'envisage l'unité, notamment sur un plan international.

Une présence régulière dans les médias (TV, Radio, Blog...) mérite d'être signalée.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La révision des statuts à l'origine de la création, notamment, d'un comité scientifique et d'un comité de doctorants date du 10 juin 2013. Il est donc difficile de porter une appréciation sur la pertinence et les effets de cette nouvelle organisation. Il semble cependant que le laboratoire est ainsi suffisamment structuré autour de sa directrice et de ses deux directeurs adjoints. La responsabilité des thèmes (et axes) qui ont succédé aux équipes, en fin de contrat, est assumée par des enseignants-chercheurs identifiés. Les intitulés de ces thèmes et axes pourraient (devraient) être nettement améliorés, ceux choisis pour l'instant ne paraissant pas toujours suffisamment éclairants.



Le laboratoire VIP possède des locaux adaptés pour accueillir ses effectifs, locaux qu'il partage pour partie avec le laboratoire DANTE. Doit être regretté, le fait que le laboratoire VIP ne dispose que d'un ingénieur d'études à mi-temps, ce qui ne facilite pas son organisation.

On soulignera surtout les réels efforts soutenus en vue de la participation des enseignants-chercheurs et des doctorants à la vie du laboratoire : séminaire mensuel depuis un an (présentations de travaux par les doctorants et présentations de grands juristes ou de grandes œuvres par des enseignants-chercheurs); aides financières au travers de participations aux frais de déplacements pour colloques et rencontres internationales (enseignants chercheurs, doctorants) et achat d'équipement informatique.

VIP est doté d'un site Internet de qualité.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

VIP est bien impliqué dans la formation des étudiants des masters de droit public et de science politique (masters 2 Carrières publiques et métiers du politique ; Droit des contentieux publics ; Droit immobilier public ; Gouvernance mutualiste ; Droit public international et européen) de l'Université, notamment ceux qui lui sont adossés.

Les doctorants sont unanimes lorsqu'il s'agit de porter une appréciation sur leur laboratoire. Cette dernière est extrêmement positive, ce qui s'explique par les nombreux efforts que fait l'unité en faveur de ses jeunes chercheurs.

Le laboratoire a été amené à proposer des activités de formation aux doctorants que ne proposait pas l'ED CRIT - ED 538. Ainsi, des séminaires sont, semble-t-il, organisés régulièrement, permettant aux doctorants de ne pas être isolés et de bénéficier de l'expérience et des connaissances des enseignants-chercheurs du laboratoire, en fonction de leurs disciplines respectives. C'est à cette occasion qu'ils peuvent présenter, s'ils le souhaitent, leurs travaux. C'est également à cette occasion qu'ils peuvent travailler sur d'autres thèmes que les leurs (organisation de séminaires " Culture théorique et juridique "). L'ensemble de ces séminaires a été restructuré dernièrement et des comités de thèse ont été mis en place.

Les doctorants bénéficient d'un espace de recherche et d'un fonds documentaire. L'unité participe financièrement à leurs déplacements à des colloques, notamment à l'étranger. Les enseignants-chercheurs, en particulier la directrice de l'unité, sont très accessibles et à l'écoute permanente des doctorants.

La régularité des soutenances de thèse montre que cette politique ambitieuse est payante.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La restructuration, récente, de la recherche collective de l'unité en trois thèmes comportant chacun deux sous-axes est pertinente et doit être poursuivie. Cela étant, les intitulés retenus pour l'ensemble de ces thèmes et axes ne sont pas toujours très éclairants et il faudrait les modifier pour améliorer l'identité et la visibilité de l'unité.

Ainsi, retiennent notamment l'attention les projets portés par l'axe « Contrats publics et droit de la ville et des politiques urbaines » qui poursuit et renforce ses travaux en droit immobilier qui sont au cœur historique du laboratoire ; ceux de l'axe « Droit politique » qui a obtenu un second projet ANR en partenariat avec l'Institut Michel Villey et confirme qu'il s'agit là d'une équipe engagée dans une dynamique de recherche théorique de très grande ampleur qui doit maintenir et augmenter ses effectifs pour assurer son avenir. Elle est d'ores et déjà une « équipe » de pointe de l'unité et, en l'état actuel du dossier, elle semble être celle qui présente le plus grand potentiel d'innovation et de renouvellement de la pensée juridique ; ou encore ceux de l'axe « contentieux et rapports de systèmes » touchant à la question des territoires, à la suite d'un appel à projet de l'Institut des Amériques ainsi que son projet de convention avec la Cour Administrative d'Appel de Versailles ; ou enfin, la mise en place d'un séminaire trimestriel d'actualité réunissant chercheurs et praticiens (magistrats, préfets, commissaires de police, élus, etc.) organisé par l'axe « influences croisées dans les droits fondamentaux »

L'intégration de l'unité dans le cadre de l'Université Paris-Saclay, notamment grâce à des partenariats noués avec les unités de recherche des autres universités, et le développement de l'internationalisation de ses activités sont également pertinents. En d'autres termes et dans l'ensemble, le projet du laboratoire VIP est prometteur. Sa réussite dépendra de sa capacité à obtenir des financements extérieurs, dans un contexte de restriction budgétaire évident, et de l'accompagnement des autorités de l'UVSQ et, demain, de l'Université Paris-Saclay.

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : Frontières conceptuelles, frontières territoriales

Nom du responsable : M . Olivier GUEZOU et M. Carlos PIMENTEL

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	11	11
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	8	
TOTAL	19	11

• Appréciations détaillées

Le thème « Frontières conceptuelles, frontières territoriales » comprend deux axes : d'une part, « Contrats publics et droit de la ville et des politiques urbaines » et, d'autre part, « droit politique » :

L'axe Contrats publics et droit de la ville et des politiques urbaines s'appuie sur une activité ancienne, régulière et débouchant systématiquement sur des publications : le thème, classique pour les administrativistes, des contrats administratifs et des marchés publics s'enrichit de la conciliation ou de la confrontation, avec les politiques urbaines ; le droit immobilier public, présent depuis la création du centre, en est une des valeurs sûres.

Le développement des études portant sur le droit politique marque un tournant majeur dans la recherche en droit constitutionnel : issue notamment, mais pas seulement, des études schmittiennes, la notion de droit politique permet de renouveler en profondeur la réflexion constitutionnelle dominée depuis des décennies par l'école normativiste. C'est dire toute l'importance accordée à cet axe par l'équipe qui le porte et qui a déjà obtenu deux projets ANR que complète une politique éditoriale d'envergure. L'approche adoptée est à la fois pluridisciplinaire et comparative et l'ancrage théorique ne néglige pas l'étude de la pratique.



Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

L'intitulé du thème est très peu éclairant car probablement trop artificiel. Il ne permet pas d'identifier le domaine de recherches concerné.

A la lecture des intitulés des deux axes, on peine à comprendre leur articulation et le lien entre ces derniers ne paraît pas exister. Cela est regrettable dans la mesure où la recherche collective menée sous chacun des deux axes paraît elle produire des résultats de qualité.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever :

- un axe historique, « Contrats publics, droit de la ville et des politiques urbaines », et un axe original, « droit politique », bien installés et porteurs ;

- les deux axes sont servis par des enseignants-chercheurs reconnus dans leurs domaines respectifs conduisant à des travaux de qualité ;

- la place accordée tant à la recherche fondamentale qu'à la recherche appliquée constitue une véritable plus-value que renforce une politique contractuelle et éditoriale volontariste.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

l'intitulé du thème est peu éclairant et celui de l'axe "Contrats publics, droit de la ville et des politiques urbaines" donne l'impression d'une juxtaposition de domaines de recherche ;

au surplus, il existe un manque de cohérence des deux axes.

▪ *Recommandations :*

Il importerait au minimum de modifier les intitulés de manière à ce que le thème soit plus cohérent, mieux identifié et donc plus visible. On ne peut exclure la nécessité de revoir la répartition d'ensemble et la structuration de ce thème.

Thème 2 : Interactions entre les systèmes juridiques

Nom du responsable : M. Thibault FLEURY GRAFF, M^{me} Laure CLEMENT-WILTZ et M^{me} Nathalie WOLFF

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	11	11
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	16	
TOTAL	27	11

• Appréciations détaillées

Le thème “ Interactions entre les systèmes juridiques” comprend deux axes : d'une part, l'axe « Contentieux et rapports de systèmes » et, d'autre part, celui relatif aux « Influences croisées dans les droits fondamentaux ».

Le thème aborde la question des rapports de systèmes, question qui possède une grande dimension théorique comme l'a montré l'article de Kelsen de 1926, et qui intéresse grandement la doctrine depuis quelques années. Le choix est fait de la conjuguer avec le contentieux et de la confronter résolument au monde des praticiens par de multiples collaborations. Un thème porteur. Ici aussi, la recherche entend s'accompagner d'une politique éditoriale. Les membres de l'axe « Influences croisées dans les droits fondamentaux » prévoient un séminaire d'actualité qui pourra aisément déboucher sur des publications mais il leur faudra faire preuve d'une certaine originalité pour se démarquer des nombreuses autres équipes travaillant dans le même domaine.

Conclusion

▪ Avis global sur le thème :

Le thème est à la fois suffisamment large et cohérent : il autorise donc des travaux de recherche nombreux mêlant recherche fondamentale et recherche appliquée.

Les membres de l'axe « Contentieux et rapports de systèmes » ont obtenu des moyens par la Mission de recherche Droit et Justice de mener des recherches pluridisciplinaires et de droit comparé intéressantes.



La recherche collective menée a déjà produit des résultats très intéressants. Il nous semble malgré tout qu'il est desservi par les intitulés des deux axes de ce même thème qui donnent l'impression que l'essentiel de la recherche est menée au titre du premier, au détriment du second. Certes, l'axe relatif aux "influences croisées dans les droits fondamentaux" est jeune et sera amené à se développer. Mais, dans l'immédiat, il serait peut-être judicieux de modifier l'intitulé du premier axe "« Contentieux et rapports de systèmes », trop proche de l'intitulé du thème " Interactions entre les systèmes juridiques", pour éviter de donner l'impression que seul le premier axe répond au domaine de recherche identifié au titre du thème.

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Il faut relever que :

- la question des rapports de systèmes est en passe de devenir un des thèmes porteurs du droit public contemporain et ce, probablement, pour plusieurs années ;
- la collaboration avec les acteurs institutionnels est aisée et comporte également des débouchés professionnels pour plusieurs étudiants ;
- la présence d'enseignants-chercheurs reconnus dans ces domaines et des travaux de qualité laissent présager d'une montée en puissance de ce thème.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- un manque de cohérence dans l'articulation des deux axes transparaît mais ne semble lié qu'aux intitulés retenus ;
- s'il s'inscrit assez correctement dans la continuité du contentieux et des rapports de systèmes, il n'est pas certain que l'axe relatif aux droits fondamentaux doive se développer excessivement, ce qui amènerait à une redondance avec les nombreux centres de recherche qui travaillent déjà dans le domaine des droits de l'homme, y compris au sein de partenaires naturels de l'UVSQ, en particulier dans la perspective de l'Université Paris-Saclay.

▪ **Recommandations :**

Il pourrait être judicieux de ne pas distinguer les deux axes, ce qui n'empêche pas que les responsables du second axe puissent se consacrer à l'étude des interactions en matière de droits fondamentaux.

A tout le moins, il faudrait modifier l'intitulé du premier axe, trop proche de celui du thème lui-même et « nourrir » le second axe de manière à ce qu'il soit aussi conséquent, en termes de réalisations, que le premier.

En tout état de cause et dans la perspective des opportunités qu'offre l'Université Paris-Saclay, il serait utile de réfléchir à la complémentarité du second axe relatif aux droits fondamentaux, ou à sa concurrence, avec le CREDHO de l'Université Paris Sud et, dans le cas de son maintien, rechercher une certaine originalité.



Thème 3 : Professions et communication

Nom du responsable : M. Stéphane OLIVESI et M. Charles GADEA

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	7	8
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	6	
TOTAL	13	8

• Appréciations détaillées

Le thème 3 "Professions et communication" comprend deux axes : d'une part, celui de "politiques de communication", d'autre part, celui "Travail et dynamique des groupes professionnels".

L'axe Politiques de communication est récent (2010) et résulte de l'intégration d'une partie des politistes de la Faculté au sein du laboratoire VIP à la suite de la disparition de l'équipe existante en science politique. Ces chercheurs interviennent principalement en tant qu'enseignants au sein des parcours de master « Politiques de communication » et travaillent ensemble tout en ayant des objets de recherche et des profils complémentaires.

L'axe « Travail et dynamique des groupes professionnels » se fonde sur l'approche sociologique des métiers et des professions et naturellement l'étude des professions du droit et de la justice, et de la politique ou l'administration publique, et entend à ce titre coopérer avec l'ensemble des thèmes du laboratoire.

Conclusion

▪ Avis global sur le thème :

Le thème se caractérise à la fois par sa jeunesse et par le faible nombre de ses membres. Nonobstant, les membres de l'axe Politiques de communication entendent lancer une revue scientifique internationale, la Revue Politiques de communication éditée par les PUG et renforcer sa dimension internationale à la fois sous l'angle académique avec les établissements partenaires mais aussi, sous l'angle de recherches plus appliquées, avec



l'observatoire de la communication et les partenariats de ce dernier notamment dans l'aire francophone. L'axe « Travail et dynamique des groupes professionnels » permet de contribuer aux débats scientifiques qui entourent les notions de profession et de groupe professionnel, et de participer ainsi au renouvellement des perspectives de recherche en ce domaine.

On ne voit guère où se trouve la cohérence conceptuelle du thème sinon que les deux axes sont portés par des politistes alors que les deux axes produisent en quantité et en qualité. En effet, les intitulés ne donnent pas une grande visibilité au thème et aux axes et ce n'est qu'à l'examen des recherches menées au titre de ces axes que l'on perçoit le contenu du projet. On peut le regretter car la recherche collective menée au titre de cet axe est *a priori* porteuse.

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Il faut relever la présence d'enseignants-chercheurs reconnus dans ces domaines et des travaux de qualité qui portent ainsi une politique scientifique et éditoriale de qualité.

On soulignera, également, les gros efforts d'établissement de partenariats.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- le développement des travaux, dont la qualité n'est pas discutée ici, risque de faire apparaître de manière encore plus nette l'absence de cohérence entre les deux axes ;

- il va probablement renforcer l'impression première d'un « isolement » de ce thème par rapport aux deux autres qu'accueille le laboratoire VIP.

▪ **Recommandations :**

Il pourrait être suggéré, de manière radicale, d'envisager le redéploiement des deux axes vers les autres thèmes du laboratoire VIP. Ce serait là un moyen de réorganiser l'ensemble et de profiter de ce mouvement pour construire une structure d'unité vraiment originale qui aurait toute sa place dans l'Université Paris-Saclay, pour peu que la tutelle accompagne ce mouvement.



5 • Déroulement de la visite

Date de la visite : 26 novembre 2013

Début : 9h00

Fin : 18h00

Lieu de la visite : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

Adresse : 3 rue de la Division Leclerc, Guyancourt (78280)

Locaux spécifiques visités : Bibliothèque et bureaux

Déroulement ou programme de visite :

9h00 : Organisation du comité d'experts

9h15 - 10h00 : Rencontre avec Vice-président Recherche de l'université M. Christian DELPORTE

13h45 - 15h45 : Rencontre avec le laboratoire Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques (VIP)

15h45 - 16h00 : Rencontre avec le directeur adjoint de l'ED n°538 CRIT, M. Jacques POTHIER

16h00 - 16h30: Rencontre avec les doctorants de VIP

16h30 - 18h00 : Réunion du comité d'experts à huis clos.

Points particuliers à mentionner

Pas de point spécifique à signaler, l'accueil du comité d'experts ayant été très bien organisé par le laboratoire.

Le déroulement du programme de la visite s'est effectué selon ce qui avait été prévu.



6 ● Observations générales des tutelles



Versailles, le vendredi 14 mars 2014

Le président de l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines

à

*Dossier suivi par
Christian Delporte, Vice-Président du conseil
Scientifique chargé de la recherche et du
développement scientifique
Réf : JLV/CD/MC/DREDDVal 14-086*

Monsieur Didier Houssin
Président
Agence dévaluation de la Recherche et de
l'enseignement supérieur
20 rue Vivienne - 75002 PARIS

**Réf. : S2PUR150008330 – CENTRE DE RECHERCHE VERSAILLES INSTITUTIONS
PUBLIQUES - 0781944P**

Objet : Evaluation des unités de recherche : Volet Observations de portée générale

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport de l'AERES concernant la demande de renouvellement de l'unité de recherche (EA 3643), dénommée « Centre de recherche Versailles Institutions Publiques (VIP) », portée par Emmanuelle Saulnier-Cassia.

Nous considérerons les remarques et recommandations de l'AERES dans le développement de la politique scientifique et l'organisation de la recherche de notre Université pour la période quinquennale 2015-2019 dans le contexte de l'Université Paris-Saclay.

Nous vous adressons ci-joint les observations et commentaires du porteur de ce projet formulés au regard du rapport de l'AERES.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos cordiales salutations.

Jean-Luc Vayssière
Professeur des universités

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Saint-Quentin-en-Yvelines,
le 27 février 2014,

Observations générales sur le rapport d'évaluation de l'AERES

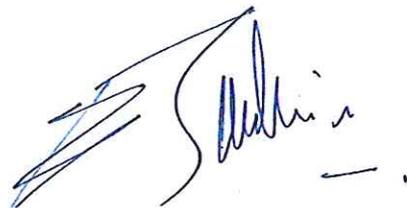
La direction du VIP se félicite de l'appréciation largement positive du comité de visite sur le travail de l'Equipe d'accueil E.A. 3643, en particulier en ce qui concerne : la qualité reconnue des travaux de ses membres, son action particulièrement développée et attentive envers les jeunes chercheurs, le constat de l'insuffisance des supports administratifs.

Elle entend le constat du comité de visite relatif à l'hétérogénéité du champ disciplinaire couvert par le VIP et les difficultés qui en résultent, mais qui ont été surmontées.

Elle se félicite en outre que le comité ait reconnu l'ampleur de la restructuration récente des équipes en trois thèmes et six sous-axes.

En ce qui concerne plus spécifiquement les intitulés des axes de recherche, elle souhaite attirer l'attention du comité sur l'impossibilité dans une petite structure de recherche qui a souhaité rassembler tous les enseignants chercheurs du département de droit public et qui a du accueillir des enseignants-chercheurs d'autres disciplines, de se fédérer autour d'axes limités et immédiatement identifiables.

Dès lors, la direction du VIP regrette que les critiques qui se sont concentrées sur les intitulés des axes de recherche minorent l'effort réussi de fédérer les équipes et partant la qualité et l'importance numérique des travaux réalisés pendant 5 ans. Le centre de recherche a montré au cours du contrat qu'en dépit d'une très grande diversité disciplinaire, la communauté des chercheurs du VIP a réussi à développer des recherches pertinentes dans ses axes les plus forts tout en faisant un effort constant de coordination de toutes les disciplines et axes autour de thèmes fédérateurs et transversaux avec des colloques et ouvrages d'envergure.



Emmanuelle Saulnier-Cassia
Professeur de droit public
Directrice du Centre de recherche Versailles Institutions Publiques, E.A. 3643